

MEMO REMISE DE KIT DE DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL EN OFFICINE

Je délivre car j'ai suivi la formation du CRCDC:

Une personne de 50 à 74 ans se présente au comptoir avec ou sans invitation

Je me connecte au module du CRCDC pour vérifier le statut de la personne
(via son n° de dossier présent sur le courrier, soit par son n° d'immatriculation ou 3 critères de recherche)

Je détermine le niveau de risque de cancer colorectal de la personne à l'aide du questionnaire d'évaluation

La personne est **ELIGIBLE**

OU

La personne est **NON ELIGIBLE**

Vous enregistrez la remise du kit sur le module CRCDC

- Vous délivrez un kit de dépistage à la personne en vérifiant la date de péremption.
- Vous lui expliquez les modalités d'utilisation du kit. Assurez-vous de la bonne compréhension de la personne

OU

AVEC INVITATION

SANS INVITATION

- Vous collez l'étiquette pré-remplie sur la fiche d'identification après vérification des coordonnées,
- Vous complétez les informations sur le médecin traitant ou désigné,
- Vous collez l'étiquette dédiée avec les coordonnées de la personne sur le tube de prélèvement.

- Vous complétez la fiche d'identification avec les coordonnées de la personne,
- Vous complétez les informations sur le médecin traitant ou désigné,
- Vous complétez et collez l'étiquette avec les coordonnées de la personne sur le tube de prélèvement.

Vous informez la personne sur les limites du dépistage, les suites éventuelles et sur la conduite à tenir en cas de résultat positif. Lors de sa prochaine visite, pensez à lui demander si le test a été réalisé

Vous enregistrez la cause de la non remise du kit/exclusion sur le module du CRCDC

Vous orientez la personne vers son médecin traitant ou autre médecin désigné pour une prise en charge appropriée.

IMPORTANT: INFORMATION À TRANSMETTRE À LA PERSONNE AVANT LA RÉALISATION DU TEST:

- Le kit délivré est à usage personnel,
- Avant son utilisation, il doit être conservé à une température comprise entre 2 et 30° au maximum,
- Il est essentiel d'indiquer la date de la réalisation du test sur la fiche d'identification et sur le tube de prélèvement, faute de quoi, le laboratoire ne pourra pas l'analyser,
- Il est important d'envoyer le test sous 24 heures après sa réalisation et donc, d'éviter de le poster le samedi et les veilles de jours fériés.

Vous informez de la remise du kit par messagerie sécurisée le(s) médecin(s) des résultats, sauf en cas d'opposition de la personne

Je commande :

Sur le portail amelipro:

- Saisie de la quantité souhaitée,
- Ajout de la commande dans le panier ,
- Validation de la commande,
- Mail de confirmation envoyé au pharmacien.



Je facture

- La remise de kit est rémunérée 5 € TTC par kit jusqu'au 31/12/2022 (5,25 € TTC pour les DROM). Le montant total dû pour la remise de ces kits sera versé par un paiement annuel (ROSP).
- Le suivi de la remise de kit par officine est réalisé à travers le code traceur RKD facturé 0,01€ par l'officine lors de la remise d'un kit.
- Le pharmacien doit renseigner dans la facture :
 - son numéro d'identification dans la zone prescripteur ;
 - son numéro d'identification dans la zone exécutant ;
 - la date de la remise du kit comme date d'exécution.
- Pour rappel, pour être valide, ce code acte doit être facturé seul, c'est-à-dire être facturé indépendamment de toute autre facturation (médicaments, LPP...).